

AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

15, Chemin de la Vi-Longe - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 94

Genève, le 26 juin 2014

"AYA Info" est en ligne sur trois sites Internet : Humanitaire.ws et MCI et SECOYA > AYA info

AYA crée son propre site Internet

Tout récemment notre association a créé son propre site Internet : <http://www.aya-info.ch>. Il sera alimenté régulièrement avec des informations en provenance de notre association, mais aussi de notre partenaire de Manaus, le Service et Coopération avec la peuple Yanomami – SECOYA. On y trouvera également les différents bulletins publiés par notre association depuis 2007. Le site est encore en construction.

La TI Yanomami est libérée de ses occupants illégaux

Le 31 mai, les Yanomami de l'État d'Amazonas étaient à la fête. Vingt-deux ans après la démarcation de leur territoire, ils ont enfin récupéré, dans la région de Ajarani, la partie de leur Terre Indigène - TI occupée depuis quarante ans par des non indigènes. La [fête](#), organisée par l'Hutukara Associação Yanomami – HAY, a eu lieu dans le village de Xikawë. Comme il se doit, les invités ont été accueillis par des chants et des danses. Diverses entités, indigènes ou non indigènes étaient représentées, parmi celles-ci, le Conseil Indigène de Roraima – CIR, la Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI, le Ministère Public Fédéral - MPF, la mairie de Caracará, le diocèse de Roraima, etc. Davi Kopenawa, le président de l'HAY, a rappelé la lutte qu'il a fallu mener pour le retour de cette Terre Indigène à ses véritables propriétaires. Carlo Zacquini, l'un des fondateurs de la Commission Pro Yanomami dont l'action a été déterminante pour la démarcation, en 1992, de la TI Yanomami a également rappelé cette lutte. Les occupants non indigènes, une douzaine d'éleveurs de bétail ont été indemnisés à hauteur d'un million de reais (près de 403'000 CHF) pour les constructions aménagés qu'ils ont laissés. Leur évacuation s'est déroulée sans violence entre décembre 2013 et avril – mai 2014. Ils occupaient 9'000 hectares. Sans vouloir jeter une ombre sur la joie des Yanomami, il faut rappeler que la TI Yanomami est encore l'objet de convoitises. Dans une récente publication, l'Institut Socioambiental de São Paulo signale* que 657 demandes de recherches et d'exploitations minières concernent la TI Yanomami. Le combat pour la préservation de ce territoire indigène n'est pas terminé.

* Voir AYA Info [No 81](#) du 28 mars 2013

Brésil - Croatie, les caméras n'ont pas vu la revendication d'un jeune indien

C'était le 12 juin dernier, sur la pelouse du stade de l'Arena de São Paulo, avant le coup d'envoi du match Brésil - Croatie, la rencontre inaugurale de la Coupe 2014. Devant 62'000 spectateurs, trois jeunes, une noire, un blanc et un indien, ont chacun lâché une colombe en signe d'appel à la paix et à la tolérance. Les caméras ont suivi l'envol des volatiles... Elles n'ont pas montré le jeune Guarani de 13 ans, Wéra Jeguaka Mirim qui, après avoir délivré son message de paix, a déplié une banderole rouge portant l'inscription "démarcation". Il appelait à une application concrète de cette paix. "[Carta Capital](#)", le premier média qui a relaté l'événement et en a publié une photo, indique que l'adolescent vit à Krukutu, un village de la région de Parelheiros, à l'extrême sud de l'agglomération de São Paulo.

Plusieurs communautés Guarani de cette région ont récemment organisé des [manifestations](#) pour demander, soit la démarcation de leur terre, soit une extension de la surface de celles qu'ils occupent.

Le geste d'un mineur de 13 ans, appartenant à une minorité (les indiens du Brésil représentent moins de 0,5% de la population du pays), à un moment fort (la Coupe du Monde), demandant l'application des droits territoriaux des peuples premiers, était suffisamment symbolique pour mériter une bonne couverture médiatique. Mais les caméras ont détourné leur regard... Seuls le public et les autorités présentes dans le stade – la présidente de la république Dilma Rousseff était en compagnie de Sepp Blatter, le président de la FIFA - ont pu recevoir le message.

Le leader Guarani, Fábio Jekupé n'a pas été surpris par le fait que l'acte de protestation ne soit pas relayé par la télévision : *"Ils ne veulent pas montrer ça. Ils veulent seulement montrer la paix entre les peuples pour dire que tout va bien. Mais notre situation n'est pas celle-là."*

Dans les jours qui ont suivi l'événement, "l'aveuglement" des caméras a largement été compensé par de multiples articles dans les médias et réseaux sociaux.

Un nouveau cadre juridique pour les relations des collectivités publiques avec les ONG

L'action des organisations de la société civile - OSCs est une précieuse contribution à la vie démocratique d'un pays. Au Brésil, elles ont joué un rôle fondamental pour l'adoption de la Constitution de 1988 basée sur la participation et le contrôle social des politiques publiques. Reste que le mode de subventionnement des programmes et actions des OSCs par les collectivités publiques est particulièrement inadapté, au point de mettre en péril cet apport et les ONG elles-mêmes. Voilà une trentaine d'années que les principales ONG, en particulier l'Association Brésilienne des ONG – ABONG, se mobilisent pour améliorer la situation. En 2010, lors de la dernière campagne pour l'élection présidentielle, les candidats s'étaient engagés à traiter de cette question. En novembre 2011, un Groupe de travail réunissant les représentants de plusieurs ministères, de la Présidence de la république et des ONG a été constitué. Il a rédigé un rapport conclu en juillet 2012. Ce document propose un avant projet de loi qui a servi de base à un texte approuvé par le Sénat en décembre 2013. Le 13 mai 2014, la Commission Constitution, Justice et Citoyenneté – CCJ de la Chambre des députés a [approuvé](#) le [projet de loi](#) qui a l'appui du gouvernement. En avril dernier l'ABONG a publié une [brochure](#) expliquant les enjeux et l'importance de ce texte qui devrait être approuvé par la Chambre des députés. Egalement dans le domaine de la relation avec la société civile, la présidente de la république a signé, le 23 mai, un [décret](#) qui institue une Politique Nationale de Participation Sociale – PNPS, et un Système de National de Participation Sociale – SNPS. Des députés de l'opposition ont déposé un projet de [décret](#) législatif pour en suspendre l'application. Lors de la dernière session plénière de la Chambre ce texte n'a pu être voté faute de quorum.

Bernard Comoli

Important : L'activation des liens hypertextes renvoie aux sources utilisées pour la rédaction de ce bulletin. Elles sont souvent en portugais, sauf quand il s'agit d'anciens "AYA Info".

PS 1 : Ces brèves sont souvent reprises, détaillées et parfois illustrées, dans un blog du quotidien "La Tribune de Genève" à l'adresse suivante : <http://bcomoli.blog.tdg.ch>

PS 2 : Pause estivale (en Europe) oblige : "AYA info" donne rendez-vous à ses lecteurs au mois d'août !